Nanterre. Des cadres du RN jugés pour avoir promu la “priorité nationale” il y a 10 ans dans une revue. Le tribunal refuse un report d’audience

18/06/2024 à 13h29



Deux cadres et une ex-membre du Rassemblement national (RN) sont jugés mardi 18 juin à Nanterre pour complicité de provocation à la discrimination, dix ans après la publication d’un *«Guide de l’Élu FN»* prônant la *«priorité nationale»*.

Alors que la campagne pour les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet vient de s’ouvrir, le tribunal de Nanterre a rejeté la demande de renvoi des débats déposée par les prévenus. Leur défense a justifié sa demande en arguant que *«cette idée (celle de la “priorité nationale”, ndlr) est soumise au vote de millions d’électeurs français»*. Le *«tribunal estime qu’un nouveau renvoi nuirait davantage à l’œuvre de justice»*, a estimé le président du tribunal.

Dans ce document édité avant les municipales de mars 2014, le FN recommandait à ses candidats *«l’application des nombreux points du programme Front National»*, dont *«la priorité nationale dans l’accès aux logements sociaux»*.

Le Figaro